PRÉFET
DE L'YONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

BILAN

Bilan de l'opération « itinérante » de contrôle des flux de transport routier de marchandises et de personnes

Jeudi 10 octobre 2024

sur 3 lieux distincts et successifs :

Pont-sur-Yonne – RD606

Péage de Saint-Denis-lès-Sens – A19

Malay-le-Grand - RD660

L'objectif de ces contrôles était de :
- vérifier les conditions de travail des conducteurs routiers (français et étrangers),
- assurer l'équité de concurrence entre professionnels du secteur des transports,
- et veiller au respect du Code de la Route et plus largement de la sécurité routière (état technique des véhicules, arrimage des marchandises, surcharges éventuelles...),
lors d'opérations effectuées « en itinérance » sur plusieurs axes routiers successifs.

4 agents en charge du contrôle des Transports Terrestres (CTT) de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), affectés à l'antenne d'Auxerre ainsi que des gendarmes du Peloton Motorisé de Sens (89) ont été mobilisés.

L'opération s'est déroulée **le jeudi 10 octobre 2024** selon la chronologie suivante :
- Pont-sur-Yonne - RD606 (de 8:15 à 9:15),
- Péage de Saint-Denis-lès-Sens - A19 (de 9:30 à 10:30),
- Malay-le-Grand - RD660 (de 10:45 à 12:00).

En voici le bilan :

- 15 véhicules ont été contrôlés (10 poids-lourds et 5 camionnettes) dont 5 étrangers ;

Infractions constatées :
- 2 défauts d'extincteur sur des poids-lourds ;
- 1 absence de livret de décompte du temps de travail à bord d'une camionnette ;
- 1 absence de déclaration de détachement (sur 1 véhicule étranger) ;
- 3 surcharges ;
- 2 absences d'autorisation de transport (1 français et 1 étranger).

En 2023 dans l'Yonne, de manière plus globale, les contrôleurs des transports terrestres de la DREAL ont procédé à 157 contrôles routiers :

- 906 véhicules ont été contrôlés (dont 1/3 étrangers).
- 174 véhicules étaient en infraction (soit 20% environ des véhicules contrôlés),
- 329 infractions constatées (toutes réglementations confondues mais cela concerne essentiellement la réglementation des conditions de travail, le code de la route, ainsi que la réglementation des transports publics).